



La Santé un Atout à Préserver

Pour les personnes qui reculent devant des prestations trop onéreuses ou des dépenses de santé dont elles ne peuvent assumer le coût, faute de moyens ou d'un événement imprévu :

LE COUP DE POUCE SANTE

Sous certaines conditions, le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale peut vous aider ponctuellement, soit sous forme de prêt, soit avec une prise en charge partielle plafonnée :

- *Mutuelle,*
- *Règlement d'une facture d'hospitalisation,*
- *Aide pour un changement d'appareillage (prothèse, lunettes) etc...*

N'hésitez pas à prendre contact avec :

Mme BIANCO au 01 30 99 91 55

pour déposer votre dossier de demande qui sera examiné par les Membres du CCAS.